

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2025

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, que le rapport financier 2025 ainsi que le rapport du vérificateur externe portant sur le même exercice financier seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le lundi 8 juin 2026.

Le rapport financier 2025 et le rapport du vérificateur externe seront disponible sur le site Internet de la Ville sous l'onglet « Budget et Finances » (<https://www.ville.prevast.qc.ca/maville/administration/budget-et-finances>) dès que possible suivant la tenue de la séance.

DONNÉ, CE 2 JUIN 2026.

Me Caroline Dion, notaire
Directrice des affaires juridiques et greffière